

MANITUKAPATAKAN

Projet d'entente entre la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean et Hydro-Québec sur le projet Péribonka

Suite à l'annonce d'un nouveau projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Péribonka par Hydro-Québec en juillet 2001, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean a été approché par le promoteur afin d'entamer des discussions en vue de concilier les intérêts respectifs des parties dans la réalisation de ce projet.

Le projet Péribonka répondait à un certain consensus régional, dont le Conseil des Montagnais est solidaire. On y privilégiait la rivière Péribonka, déjà harnachée, à l'Ashuapmushuan pour le développement d'une nouvelle centrale hydroélectrique. Aussi, le Conseil a jugé envisageable la conclusion d'une entente dans ce dossier et a donc décidé, en novembre 2001, de mettre en place une équipe composée de Alain Nepton, Réjean Launière, Carl Nepton et Dave Casavant afin de négocier les principaux éléments d'une telle entente.

Un des objectifs poursuivis par cette négociation était de s'assurer que la communauté participe du développement de son territoire et que le promoteur s'assure du respect des droits et intérêts collectifs des Pekuakamiulnuatsh, en réduisant le plus possible les répercussions négatives du projet tout en favorisant celles qui sont positives. Après plusieurs mois de négociation, les représentants des parties ont convenu des principaux éléments qui peuvent constituer une entente de partenariat.

Le présent document vise à vous faire connaître les éléments de ce projet d'entente. Il se lit en complément au bulletin d'information publié par Hydro-Québec sur les aspects techniques du projet et distribué dans toute la communauté. Cela constitue la première étape d'une campagne d'information et de consultation qui se déroulera au cours des prochaines semaines et qui validera la réceptivité de la population par rapport à une telle entente.

Versements monétaires

Le projet d'entente prévoit qu'Hydro-Québec versera les compensations suivantes à la bande via trois fonds :

1- Fonds de promotion des activités traditionnelles :

Un versement de 1 800 000 \$ dès le début des travaux

2- Fonds des travaux correcteurs :

Cinq versements s'échelonnant du début des travaux jusqu'à la date de mise en service

Année	Versement	Année	Versement	Année	Versement	Année	Versement
1	3 200 000 \$	2	1 910 832 \$	3	1 910 832 \$	4	1 910 832 \$
5	1 910 832 \$	Total :		10 843 328 \$			

Les travaux correcteurs ont pour objet : l'amélioration ou la mise en valeur de l'environnement, l'amélioration et l'entretien des infrastructures locales de la communauté et l'appui au développement de la communauté.

3- Fonds de développement communautaire :

Le premier versement se fera 5 ans après le début des travaux et les autres s'échelonneront sur une période de 50 ans.

Année	Versement	Année	Versement	Année	Versement	Année	Versement
1	1 187 723\$	2	1 211 477\$	3	1 235 707\$	4	1 260 421\$
5	1 285 629\$	6	1 311 342\$	7	1 337 569\$	8	1 364 320\$
9	1 391 607\$	10	1 419 439\$	11	1 447 828\$	12	1 476 784\$
13	1 506 320\$	14	1 536 446\$	15	1 567 175\$	16	1 598 519\$
17	1 630 489\$	18	1 663 099\$	19	1 696 361\$	20	1 730 288\$
21	1 764 894\$	22	1 800 192\$	23	1 836 195\$	24	1 872 919\$
25	1 910 378\$	26	1 948 585\$	27	1 987 557\$	28	2 027 308\$
29	2 067 854\$	30	2 109 211\$	31	2 151 396\$	32	2 194 423\$
33	2 238 312\$	34	2 283 078\$	35	2 328 740\$	36	2 375 315\$
37	2 422 821\$	38	2 471 277\$	39	2 520 703\$	40	2 571 117\$
41	2 622 539\$	42	2 674 990\$	43	2 728 490\$	44	2 783 060\$
45	2 838 721\$	46	2 895 495\$	47	2 953 405\$	48	3 012 473\$
49	3 072 723\$	50	3 134 177\$	Total :		100 456 888 \$	

En plus, un versement unique représentant 0,5% des coûts de la ligne de transport sera effectué lors du début de ces travaux. Ces coûts sont estimés de façon préliminaire par Hydro-Québec à 100 millions \$. Donc, la somme versée à la bande serait de l'ordre d'environ 500 000 \$.

Ces fonds seront exclusivement gérés par Mashteuiatsh

Globalement, le montant total des compensations versées par Hydro-Québec à la bande s'élèvera à 113 100 119 \$ plus le montant pour la ligne de transport qui est à déterminer.

Le début des travaux est prévu pour 2004 et la mise en service de la centrale pour 2009. En cas de retard dans le début des travaux, les compensations seront réajustées par les parties.

Contrats et emplois

Hydro-Québec et le Conseil des Montagnais se sont entendus sur une part de contrats qui seront octroyés à des entreprises ilnu de Mashteuiatsh dans le cadre des études et de la construction du projet.

D'ici 2009, 80 millions \$ de contrats seront accessibles à des entreprises ilnu de Mashteuiatsh, plus 10% des contrats reliés à la construction de la ligne de transport.

Ces contrats feront partie de lots négociés et taillés sur mesure en fonction des orientations prises par la communauté de Mashteuiatsh en regard de ce projet. Les contrats seront négociés de gré à gré.

Les critères habituels exigés par Hydro-Québec relativement aux échéanciers, aux coûts et à la qualité du travail seront appliquées aux entreprises ilnu qui devront rencontrer toutes les règles générales du marché.

D'autres mécanismes et mesures particulières reliés à l'octroi des contrats et à l'embauche de travailleurs ont également été convenues, comme :

- des priorités de premier rang
- des mesures pour favoriser la sous-traitance par des entreprises ilnu
- des mesures de promotion de l'embauche de Pekuakamiulnuatsh auprès des entrepreneurs

Sites archéologiques et lieux de sépulture

- implication de la communauté dans l'inventaire des sites présentant un potentiel archéologique ;
- implication de la communauté dans les programmes de fouille ;
- Mashteuiatsh sera informé par Hydro-Québec lors de la découverte d'un site archéologique ou d'une sépulture et impliqué dans les décisions reliées aux actions à prendre ;
- s'il y a découverte d'artefacts, possibilité qu'ils soient confiés à la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh.

Mesures d'atténuation particulières et suivi environnemental

- mise en place d'un programme de consultation auprès des utilisateurs afin de déterminer les principaux impacts du projet ;
- mécanisme de discussions permettant d'envisager des mesures d'atténuation particulières en plus de celles déjà prévues ;
- implication de Mashteuiatsh dans le suivi environnemental du projet Péribonka durant sa construction et pour les premières années d'opération.

Autres dispositions

- entente administrative qui n'a pas pour effet d'affecter les négociations territoriales globales, notamment les droits ancestraux des Pekuakamiulnuatsh ;
- en cas de désaccord sur la mise en œuvre de l'entente, un mécanisme de résolution des différends privilégiant la médiation entre les parties a été prévu, avant de faire appel aux tribunaux ;
- mise en œuvre de l'entente confiée au Comité conjoint Mashteuiatsh Hydro-Québec (CCMHQ), pour lequel Hydro-Québec s'engage à renouveler le financement au montant de 80 000 \$ par année pour les 10 prochaines années ;
- financement par Hydro-Québec pour l'embauche d'une personne pour l'administration des contrats accordés à la communauté. Ce financement débute six mois avant le début des travaux et se termine lors de la mise en service de la centrale ;
- remboursement des frais de négociation (100 000 \$) ;
- clauses générales dans le cas où Hydro-Québec devait abandonner la réalisation du projet Péribonka.

Hydro-Québec est actuellement en phase finale de rédaction de son rapport d'entreprise, lequel identifie les impacts du projet sur le milieu et les mesures d'atténuation envisagées. Le Conseil des Montagnais a déjà fait part de certaines observations et a servi d'intermédiaire afin que les gestionnaires du territoire concerné puissent exprimer leurs préoccupations au promoteur. De plus, des audiences du BAPE auront lieu éventuellement et permettront à tous ceux qui le désirent de s'exprimer sur le sujet.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

M. Dave Casavant
Adjoint aux négociations
1771, Amishk
Mashteuiatsh, QC
G0W 2H0

Téléphone : 275-2473 poste 245
Télécopieur : 275-6212
Courriel : dave.casavant@mashteuiatsh.ca

Dépliant d'information
Février 2002